



Paris, le 03 septembre 2025

MaPrimeRénov' 2026 : une réforme en demi-teinte

Alors que le Conseil National de l'Habitat doit examiner demain les projets de texte encadrant le fonctionnement de MaPrimeRénov' (MPR) pour la période 2025-2026, le Syndicat des Énergies Renouvelables (SER) se réjouit de certaines orientations de la réforme qui illustrent la qualité d'écoute du gouvernement sur ce dossier. En revanche, le SER partage ses plus vives inquiétudes concernant en particulier le sort réservé aux chaudières biomasse dont le secteur a déjà subi au mois d'août un sérieux coup de rabot.

Alors que des menaces pèsent sur l'avenir du secteur du chauffage au bois domestique depuis plusieurs années, le maintien de MPR pour les appareils indépendants (poêles et inserts) est une excellente nouvelle et offre à la filière une visibilité bienvenue pour la fin 2025 et l'année 2026. Le SER accueille également favorablement le décalage de l'obligation de fournir un DPE pour les opérations par geste au 1er janvier 2027.

En revanche, le SER s'associe aux craintes de la filière des chaudiéristes quant à l'exclusion annoncée des chaudières biomasse dans le cadre des parcours mono-gestes à compter du 1er janvier prochain. Ce choix est d'autant plus incompréhensible que ce segment de marché représente déjà très peu dans le budget global du dispositif MPR, seulement 75 millions d'euros sur les 900 millions que représentent la totalité des opérations en mono-gestes. Or, la réforme des CEE du mois d'août dernier avait déjà acté une baisse substantielle des aides "coup de pouce", si bien que le marché des chaudières, qui s'est effondré depuis deux ans, voit son avenir encore plus sérieusement menacé.

Pourtant, les chaudières biomasse représentent, souvent en milieu rural, une alternative aux énergies fossiles très intéressante pour les ménages.

Le SER appelle donc le gouvernement à revoir la réforme envisagée pour garantir que les chaudières biomasse puissent continuer à bénéficier d'un soutien adapté dans le cadre de MaPrimeRénov'.

"Le SER remercie le gouvernement d'avoir prévu le maintien des appareils indépendants de chauffage au bois dans le dispositif de MPR. Néanmoins, il s'étonne de l'inégalité de traitement entre les PAC et les chaudières biomasse qui répondent pourtant au même objectif, à savoir, remplacer les appareils à énergie fossile et notamment le fioul. Exclure les chaudières biomasse du dispositif mono-gestes revient à compromettre les objectifs de décarbonation mais aussi à fragiliser les acteurs du secteur. Le SER appelle à une révision urgente de cette mesure lourde de conséquences" déclare Jules NYSSSEN, Président du SER.

Contacts presse :

Marie-Camille BOURGUET - 06 79 93 54 00

Cynthia KARI - 07 87 14 71 26

service_presse_ser@enr.fr

Le **Syndicat des énergies renouvelables (SER)** regroupe plus de 500 adhérents, représentant un secteur générant plus de 166 000 emplois. L'organisation professionnelle rassemble les industriels de l'ensemble des filières énergies renouvelables : bois-énergie, biocarburants, éolien, énergies marines, gaz renouvelables, géothermie et pompes à chaleur, hydroélectricité, solaire et valorisation énergétique des déchets. Le **SER** a pour mission de défendre les droits et les intérêts de ses membres et de resserrer les liens qui les unissent, notamment pour développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France et promouvoir la création d'emplois et de valeur ajoutée sur le territoire national.

Suivre le SER sur www.enr.fr **in** [Syndicat des énergies renouvelables](http://www.enr.fr)

